

VIOLENCE

L'édito

Une loi intégrale pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles



SOMMAIRE

- FOCUS loi intégrale
- À l'Assemblée nationale
- En circonscription
- En images

Les violences sexistes et sexuelles ne peuvent plus être pensées uniquement à travers la réponse apportée une fois les faits commis. Elles interrogent **notre capacité à prévenir, protéger et accompagner, mais aussi à comprendre les mécanismes** qui permettent à ces violences de se répéter.

C'est le sens de mon engagement sur la proposition de loi intégrale déposée le 11 août.

Depuis le début de mon mandat, **la protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes sont des priorités** de mon travail parlementaire.

Notre responsabilité est de construire une réponse qui ne laisse personne au bord du chemin. Cela passe par une **meilleure articulation entre justice, santé, protection de l'enfance, services sociaux, prévention, associations et accompagnement des victimes**.

Le texte prend aussi en compte des réalités encore insuffisamment appréhendées par notre droit, notamment les violences numériques et les situations de vulnérabilité liées à l'âge, au handicap ou à la maladie.

J'ai également souhaité faire avancer la réflexion sur le contrôle coercitif.

Surveillance, isolement, menaces, contrôle financier ou administratif : ces comportements peuvent progressivement réduire l'autonomie d'une victime.

Notre droit doit mieux appréhender cette réalité.

J'ai défendu cette proposition en commission spéciale et continuerai à le faire dans l'hémicycle.

L'examen du texte doit permettre de confronter les propositions aux réalités du terrain et de poursuivre le travail d'amélioration de la loi.

Enfin, une ambition législative ne peut produire d'effets sans les moyens nécessaires.

Justice, santé, protection de l'enfance, prévention et accompagnement doivent disposer de ressources à la hauteur des besoins. Les annonces budgétaires devront être confrontées aux réalités du terrain.

Changer de méthode, c'est faire le choix d'une réponse globale, cohérente et durable.

C'est cette exigence que je continuerai à porter.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Prévenir et repérer plus tôt

Prévenir, repérer, protéger, soigner, juger : la proposition de loi visant à apporter une réponse intégrale aux violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants entend **agir sur toute la chaîne**.

Depuis le début de mon mandat, je fais de la protection de l'enfance, de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et de la défense de l'État de droit des priorités de mon travail parlementaire.

La proposition de loi transpartisane n° 3106, déposée le 11 août 2026 par la députée Céline Thiébault-Martinez, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle part d'un constat simple : **face aux violences sexuelles et sexistes, il ne suffit pas d'intervenir une fois les faits commis**. Il faut pouvoir les prévenir, les repérer plus tôt, protéger les victimes, mieux les accompagner et **adapter la réponse judiciaire**.

Après son examen en commission spéciale, achevé le 23 septembre, le texte est désormais discuté dans l'hémicycle depuis le 1er octobre.

La première ambition de cette loi est de mieux prévenir les violences et de permettre leur

repérage le plus tôt possible, notamment chez les enfants.

L'école, les professionnels de santé, les services sociaux, les acteurs de la protection de l'enfance et l'ensemble des professionnels susceptibles d'être en contact avec les victimes doivent pouvoir **mieux identifier les situations de violences sexuelles et sexistes**.

Prévenir, c'est aussi **donner aux professionnels les moyens de voir, d'entendre et d'agir** avant que les violences ne s'installent ou ne se répètent.

La proposition de loi renforce également la prise en compte des nouvelles **formes de violences, notamment numériques**.

J'ai ainsi participé au dépôt d'amendements visant à **mieux protéger les personnes particulièrement vulnérables** face au cyberflashing, c'est-à-dire l'envoi non sollicité d'images ou de contenus à caractère sexuel.

En commission, un amendement que j'ai soutenu a été adopté afin de prendre notamment en compte la vulnérabilité liée à l'âge, à la maladie, au handicap ou à la grossesse, ainsi que les situations d'inceste.

Mieux protéger, soigner et accompagner les victimes

Une réponse réellement intégrale ne peut pas s'arrêter au dépôt d'une plainte ou à la décision d'un tribunal.

Le texte cherche à mieux articuler justice, santé, protection de l'enfance, services sociaux et accompagnement associatif, afin d'éviter les ruptures dans les parcours des victimes.

La prise en charge du psychotraumatisme constitue notamment un enjeu majeur.

Les violences sexuelles peuvent avoir des conséquences durables sur la santé physique et psychique, sur la vie familiale, professionnelle et sociale.

Le texte prévoit ainsi différentes mesures destinées à améliorer l'accès aux soins et à l'accompagnement.

Cette approche est essentielle : protéger une victime, ce n'est pas seulement sanctionner un auteur. **C'est aussi permettre à la victime de se reconstruire et de retrouver son autonomie**.

C'est cette logique globale qui donne aussi son sens à la notion de « loi intégrale ».

VERS UNE JUSTICE SPÉCIALISTE

La proposition de loi prévoit une spécialisation accrue de la justice face aux violences sexuelles et intrafamiliales, avec notamment des formations spécialisées pour certains délits et des cours d'assises spécialisées pour les crimes de viol. L'objectif est de permettre une meilleure connaissance de ces violences par les magistrats et de mieux prendre en compte leur caractère spécifique.

La question essentielle du contrôle coercitif

Les violences ne se résument pas toujours à des coups ou à des faits isolés. Elles peuvent s'inscrire dans un **système de domination, fait de surveillance, d'isolement, de menaces, de contrôle financier ou administratif, de privation de liberté et de comportements répétés qui réduisent progressivement l'autonomie de la victime.**

C'est ce que recouvre la notion de contrôle coercitif.

Je travaille sur cette question depuis longtemps. Cette année, j'ai défendu une rédaction visant à intégrer le contrôle coercitif dans le droit pénal non comme une infraction autonome, mais comme une circonstance aggravante des infractions commises dans le cadre des violences conjugales.

Cette solution permettrait de prendre en compte le système global de domination tout en conservant une qualification précise de chacune des infractions commises. L'amendement n° 1036 que j'ai défendu avec mes collègues a été soumis au vote le 2 octobre. Il a recueilli 18 voix contre 42 et n'a pas été adopté.

Pour autant, le contrôle coercitif n'a pas disparu du texte.

La commission spéciale l'avait introduit à l'article 13 bis et les débats en séance ont confirmé l'importance de cette notion.

Le débat est donc loin d'être clos. Il devra se poursuivre au cours de la navette parlementaire.

C'est aussi cela, le travail parlementaire : défendre une conviction, confronter une rédaction et continuer à améliorer la loi au fil des débats.

Des moyens à la hauteur des enjeux

Une loi ne peut être efficace sans moyens humains et financiers à la hauteur. **Justice, santé, protection de l'enfance, prévention et accompagnement des victimes doivent disposer des ressources nécessaires.**

Pour 2027, le Gouvernement a annoncé un « socle de départ » de près de 1,5 milliard d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que 2,6 milliards d'euros pour la protection de l'enfance. Ces montants doivent toutefois encore être traduits dans les budgets de l'État et de la Sécurité

sociale et devront être examinés lors des débats budgétaires. Ces moyens devront aussi être confrontés aux besoins réels du terrain lors des débats budgétaires.

J'ai pris toute ma part à l'examen de ce texte, en commission comme dans l'hémicycle, par le dépôt d'amendements et ma participation aux débats.

Prévenir. Repérer. Protéger. Soigner. Juger. Accompagner.

C'est toute cette chaîne qu'il faut renforcer pour apporter une réponse durable aux violences sexuelles et sexistes.

Loi intégrale : où en sommes-nous ?

11 août

Dépôt de la proposition de loi n° 3106 par la députée Céline Thiébaud-Martinez

16-18 septembre

Auditions et tables rondes de la commission spéciale

21-23 septembre

Examen et adoption du texte en commission spéciale

1er octobre

Début de l'examen dans l'hémicycle

2 octobre

Débat notamment sur le contrôle coercitif et rejet des amendements

Semaine du 5 octobre

Poursuite de l'examen en séance publique

13 octobre

Vote solennel prévu



Bétharram : faire de la vérité une exigence d'action

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Mardi 7 juillet dernier, j'ai organisé à l'Assemblée nationale un colloque consacré au rapport de la Commission d'enquête indépendante de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie - Louis Joinet - sur les violences sexuelles et physiques commises à Notre-Dame-de-Bétharram.

Ce travail, conduit avec indépendance, rigueur et humanité, apporte un éclairage essentiel sur les mécanismes institutionnels qui ont permis que ces violences puissent se produire et perdurer.

Je veux saluer le travail de Jean-Pierre Massias, président de la Commission et de l'Institut Louis Joinet, de Magalie Besse, directrice de l'IFJD, ainsi que de l'ensemble des membres de la Commission, du comité d'éthique et des équipes mobilisées.

Derrière les travaux, les rapports et les institutions, il y a d'abord des victimes.

Leur courage et leur parole ont rendu possible ce travail de vérité. Nous leur devons de ne pas détourner le regard.

Les enseignements du rapport sont clairs : prévenir les violences, renforcer les dispositifs de signalement, améliorer les contrôles et garantir une prise en charge effective des victimes. Tout cela doit être une priorité.

Les travaux de l'IFJD viennent compléter ceux de la commission d'enquête parlementaire sur le contrôle de l'État et la prévention des violences dans les établissements scolaires.

Deux démarches différentes, mais une même exigence : mieux protéger les enfants. Notre responsabilité est désormais de transformer ces enseignements en actes pour que le silence, les défaillances ou les insuffisances ne puissent plus jamais permettre à des violences de rester cachées.



Situation de Marie-Thérèse Gomis : la fraternité doit se traduire en actes



Depuis plusieurs mois, je soutiens sans relâche Marie-Thérèse Gomis. Avec mes collègues parlementaires de gauche des Pyrénées-Atlantiques, j'ai saisi le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, afin que sa situation soit examinée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Le 10 juillet dernier, la mairie de Boucau a accueilli un parrainage républicain en sa faveur. Cette cérémonie, portée par le maire Mathieu Horn et réunissant de nombreux élus et citoyens, fut un moment particulièrement fort.

Marie-Thérèse est arrivée légalement en France en 2016. Elle y a poursuivi ses études, tissé des relations sociales, construit son parcours professionnel, travaillé et développé un projet entrepreneurial. Ses enseignants et employeurs témoignent de son sérieux, de son engagement. Elle souhaite simplement continuer à vivre, travailler et construire son avenir ici.

Pourtant, plusieurs obligations de quitter le territoire français lui ont été adressées. Cette situation est vécue comme une véritable épreuve par Marie-Thérèse et par celles et ceux qui l'accompagnent.

Sur le fronton de nos mairies, trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité. La fraternité ne peut pas être seulement une devise. Elle doit se traduire dans nos actes.

Un nouveau canot de sauvetage à Anglet



Mi-septembre, j'étais au port de plaisance du Brise-Lames d'Anglet pour le baptême du nouveau canot de sauvetage "Ma E Pignada SNS 17-18", aux côtés de M. le sous-préfet, de M. le maire d'Anglet, de nombreux élus, des sauveteurs de la SNSM et d'un public venu nombreux.

Nous avons pu découvrir les performances de ce bateau au service des sauveteurs en mer, dont le courage est précieux pour notre littoral.

La cérémonie a été marquée par la bénédiction donnée par l'aumônier des marins puis par le baptême avec la célèbre marraine Perle Bouge.

Un moment à la fois convivial et solennel pour saluer celles et ceux qui, toute l'année, veillent sur nos côtes et portent secours aux personnes en mer.



Rassemblement Collectif Infantiste 64 : il est temps d'apporter une réponse judiciaire à la hauteur



Le 7 septembre, devant la mairie de Bayonne, un rassemblement a réuni un public nombreux à l'appel des associations engagées contre les violences sexistes et sexuelles.

Témoignages, chants, danses : une soirée traversée par l'émotion, mais aussi par une volonté forte de faire

entendre les victimes et de faire évoluer notre société.

Depuis de nombreux mois, je travaille à la préparation d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles avec notamment pour objectif d'approfondir son volet judiciaire, la lutte contre la pédocriminalité en ligne, la création du délit de contrôle coercitif et la formation des professionnels.

Les échanges et témoignages entendus à Bayonne renforcent ma conviction : notre réponse doit être à la hauteur.

Mieux prévenir, mieux protéger, mieux sanctionner et mieux accompagner les victimes.



EN CIRCONSCRIPTION



À Bidache, le service public et la culture au cœur du village

Samedi 19 septembre, le soleil était au rendez-vous pour l'inauguration de la mairie rénovée et de la nouvelle ludo-médiathèque de Bidache.

Un bâtiment transformé, modernisé, qui accueille désormais un véritable pôle culturel au cœur du village.

J'ai découvert avec plaisir ces nouveaux espaces, plus ouverts et accessibles, qui font une place importante à la lecture, aux rencontres, aux activités culturelles et aux usages numériques. La nouvelle médiathèque, qui passe de 83 à 320 m², est conçue comme un lieu de vie pour tous les habitants, enfants, familles comme seniors.

À travers ces deux projets, la municipalité fait un choix que je veux saluer : celui de renforcer les

services publics de proximité et de faire vivre la culture dans les territoires ruraux.

C'est aussi cela, l'action publique : rénover l'existant, améliorer les services et créer des lieux qui favorisent le lien, la transmission et l'accès à la culture pour toutes et tous.

Félicitations à la municipalité de Bidache pour cette belle réalisation, et à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de ce bâtiment rénové un lieu ouvert sur l'avenir.



Le 11 septembre, j'ai eu l'honneur de participer, à Anglet, aux commémorations du réseau Comète, un moment toujours fort de mémoire et de transmission.

Créé pendant la Seconde Guerre mondiale, le réseau Comète fut l'un

Comète : transmettre la mémoire de la Résistance

des plus importants réseaux d'évasion permettant à des aviateurs alliés de rejoindre l'Espagne puis l'Angleterre. À sa tête, Andrée de Jongh, « Dédée », incarna un courage exceptionnel. Arrêtée en 1943, torturée puis déportée à Ravensbrück, elle survécut à la guerre.

Cette année, les élèves de CM2 de l'école Édouard-Herriot ont donné une résonance particulière à cette cérémonie en lisant une lettre d'Andrée de Jongh.

Voir ces jeunes faire vivre les paroles et la mémoire de celles et ceux qui avaient choisi de résister est un moment précieux. C'est aussi pour eux que ces cérémonies sont essentielles : se souvenir, transmettre et ne jamais oublier.

La création artistique à l'honneur



Le 11 septembre, la ministre de la Culture était au Musée Bonnat-Helleu à Bayonne, accueillie par deux danseurs de la compagnie Illicite, dirigée par Fábio Lopez. J'ai profité de cette rencontre pour rappeler mon soutien à cette compagnie qui fait rayonner Bayonne et le Pays basque, et mon engagement pour un meilleur accompagnement de la danse indépendante en région. La visite s'est achevée par la découverte de l'exposition « Mythologies », que je vous invite à découvrir.

EN IMAGES



2 AOÛT

J'étais aux Fêtes de Labastide-Clairence, elles aussi se tiennent en rouge et blanc.



25 AOÛT

Je participais à une visite guidée de Labastide-Clairence organisée par l'association Esperantza qui promeut le folklore local et les danses traditionnelles.



6 SEPTEMBRE

Cette année le marché de la céramique du Pays basque à Labastide Clairence fêtait ses 31 ans. Un rendez-vous que je ne manque jamais !



18 AOÛT

J'ai eu l'honneur d'être conviée à la remise de la médaille d'or de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif à Nicolas Bachoffer : champion du monde de para triathlon, champion de France de basket fauteuil, porteur de la flamme olympique et président du handisport Pays basque.



29 AOÛT

Avec mes collègues députés, aux entretiens d'Inxauseta à Bunus qui se tenaient sur le thème : "Crise du logement abordable une urgence européenne".



25 SEPTEMBRE

Lors de la Cérémonie de la Saint-Michel, aux côtés du général Thierry Burkhard, ancien Chef d'état-major des armées.



20 SEPTEMBRE

Angeluko Kabalkada, cavalcade d'Anglet, organisée par le groupe Angeluarrak qui fête cette année ses 60 ans. Deux ans de travail phénoménal pour un résultat parfait !

7 juillet 2024 > 7 juillet 2026

DEUX ANS D'ACTION

Deux ans au service de la 5^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques.

Deux années d'un travail exigeant au service de l'intérêt général et des dossiers du territoire.

J'ai souhaité partager avec vous un bilan de ces deux années d'engagement :

- Mon activité parlementaire en chiffres ;
- Mes interventions et questions au Gouvernement ;
- Les textes et les combats que j'ai portés à l'Assemblée nationale ;
- Mon action en circonscription ;
- Les temps forts de ces deux années en images.

Dans un contexte politique parfois complexe, j'ai poursuivi avec détermination le travail que vous m'avez confié : défendre l'intérêt général et les dossiers de notre territoire.

Je vous invite à découvrir -en cliquant sur le lien ci-contre- le bilan de ces deux années d'action à vos côtés. Bonne lecture, et merci pour votre confiance !

DEUX ANS D'ACTION

ÉDITION SPÉCIALE

BILAN



Alain IRIART
Député suppléant
Président de la Communauté
d'agglomération Pays basque



LIRE LE BILAN



facebook.com/colette.capdevielle



x.com/c_capdevielle



instagram.com/capdeviellecolette

POUR ME CONTACTER

Permanence de Bayonne (sur rendez-vous)

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4^{ème} étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

À l'Assemblée nationale

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.colette-capdevielle.fr